

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 25 Juin 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

Étaient excusés : Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260707-09
Convention de prêt de matériel – ballon lumineux –
avec la mairie de LAVARDAC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a discuté avec le maire de LAVARDAC au sujet des manifestations à venir telles que les marchés de producteurs. De cette discussion, il en est ressorti que la mairie de Lavardac possède un ballon lumineux qu'elle utilise pour ses propres marchés et Monsieur le Maire de LAVARDAC propose de le prêter à la mairie de BUZET-SUR-BAÏSE.

Pour se faire, les services administratifs de LAVARDAC ont préparé une convention faisant état du matériel prêté et des conditions de prêt.

Après ouïe de la lecture de la convention par Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal
après discussion,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Pour copie conforme,
A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026
Le Maire,
Christophe SANS

